

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 22 janvier 2020
portant placement en situation d'affectation temporaire**

NOR : INTJ2001966A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu la convention en date du 11 octobre 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, la cheffe d'escadron Elen **Vuidard** (NIGEND : 205196 - NLS : 8061506 - NID : 0675061770) est placée en situation d'affectation temporaire du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2022 inclus en qualité d'officière de liaison, responsable de la coordination des dispositifs territoriaux au sein de la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes à Paris (75).

Article 2

L'intéressée exerce ses fonctions au 13, place Vendôme - 75001 Paris. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, elle est administrée par le service des ressources humaines du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale à Rosny-sous-Bois. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels
militaires de la gendarmerie nationale,
A. De Oliveira*